

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Liva RALAIVOLA, Professeur des Universités, est nommé Chargé de mission «Intelligence Artificielle», à compter du 27 mars 2018.

Article 2 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 28 mars 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

